



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales
Unité Prévention des Pollutions et des Nuisances**

Bordeaux, le 04 FEV. 2021

Affaire suivie par : Cécile SULEK
tél:05 56 93 38 50
cecile.sulek@gironde.gouv.fr

**Récépissé n° 202100068
de changement d'exploitant
d'installations classées**

**La Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine,
Préfète de la Gironde**

VU le Code de l'Environnement, son titre 1^{er} du livre V et notamment son article R 512-68,

DONNE RECEPISSE A

Monsieur le Gérant
SARL DOMAINE DE PRADAOU
Lieu-dit Pujo
32150 LAREE

De sa déclaration en date du 25 janvier 2021 portant changement d'exploitant d'un établissement de préparation de vins d'une capacité de 55000 hl/an, implanté 42, rue Paul Petit à SAINT-SAVIN (33920), relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, au titre des rubriques 2251.

En lieu et place de :

Monsieur le président
DULONG-CALVET SAS
42, rue Paul Petit
33920 SAIINT-SAVIN

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter 15266 du 13 jun 2002 encadrant l'exploitation du site restent applicables.

Conformément, à l'article R. 512-46-23 du code de l'environnement, le représentant de la société SARL DOMAINE DE PRADAOU devra porter à la connaissance de madame la Préfète toute modification apportée à cette installation préalablement à sa réalisation.

BORDEAUX, le

04 FEV. 2021

Pour le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer,
Pour la Cheffe du Service des Procédures Environnementales
Le chef de l'unité prévention des pollutions et des nuisances

Stéphane LEDUC

